

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André



Province de Québec
Municipalité de Saint-André
MRC de Kamouraska

Le 4 avril 2017

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 4 avril 2017, de 19 h 30 à 21 h 37 en la salle communautaire de l'édifice municipal, au 122A Principale, Saint-André.

Sont présents :

Madame	Suzanne Bossé, conseillère
Monsieur	Gervais Darisse, maire
Monsieur	Dale Martin, conseiller
Monsieur	Frédéric Cyr, conseiller
Madame	Francine Côté, conseillère
Monsieur	Alain Parent, conseiller
Madame	Charlyne Cayer, conseillère

Le quorum est atteint.

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance

Le maire, M. Gervais Darisse, souhaite la bienvenue aux contribuables et aux conseillers. Madame Claudine Lévesque fait fonction de secrétaire de la réunion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme Suzanne Bossé et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

Arrivée de Mme Valérie Mailloux de la firme Mallette.

6. Adoption du rapport financier 2016

2017.04.6.68.

RÉSOLUTION

Attendu que l'auditeur désigné par la municipalité, de la firme Mallette, a effectué le travail de vérification des états financiers 2016 ;

Attendu qu' en vertu de l'article 966.2 du *Code municipal*, l'auditeur déclare que les états financiers représentent fidèlement la situation financière de la municipalité et le résultat de ses opérations à cette date, le tout sans réserve ;

Attendu que l'auditeur déclare que le taux global de taxation réel a été établi conformément à la section III du chapitre XVIII.1 de la Loi sur la fiscalité municipale ;

Attendu qu' en vertu de l'article 176 du Code municipal, la directrice générale atteste de l'exactitude du rapport financier 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'adopter le rapport financier 2016.

3. Suivi et adoption du procès-verbal du 7 mars 2017

2017.04.3.69. RÉSOLUTION

Le maire fait un résumé du procès-verbal du 7 mars 2017. Il est proposé par M. Frédéric Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal.

4. Adoption des comptes

ATTENDU la lecture de la liste des comptes :

2017.04.4.70. RÉSOLUTION

Il est proposé par Mme Charlyne Cayer
Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'adopter les comptes suivants :

VOIR LISTE 2017-03-31 pour un montant total de 62 994.80 \$

5. Nomination d'un maire suppléant

2017.04.5.71. RÉSOLUTION

ATTENDU que le mandat de M. Alain Parent est échu depuis le 31 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Charlyne Cayer
et résolu à l'unanimité des conseillers

De désigner Mme Suzanne Bossé au poste de maire suppléant pour la période du 1^{er} avril 2017 au 30 juin 2017.

6. Adoption du rapport financier 2016

Adopté après le point 2.

7. Désignation des substituts à la MRC de Kamouraska pour 2017

2017.04.7.72. RÉSOLUTION

Il est proposé par M. Alain Parent
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE les conseillers Suzanne Bossé, Frédéric Cyr, Francine Côté, Dale Martin, Alain Parent et Charlyne Cayer soient nommés maires suppléants pour l'année 2017.

Que le maire suppléant de la municipalité de Saint-André soit et est désigné, par l'adoption de la présente, substitut de M. Le Maire de la municipalité de Saint-André à la MRC de Kamouraska.

8. Début du travail de M. Vital Morin

2017.04.8.73. RÉSOLUTION

ATTENDU que le travail incombant à l'inspecteur municipal nécessite l'embauche d'un aide;

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

Il est proposé M. Frédéric Cyr
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise le début du travail de M. Vital Morin comme aide pour l'inspecteur municipal à partir du 1^{er} mai 2017 à raison de 28 heures par semaine pour une durée d'environ 26 semaines.

9. Entente avec Écol'Eau

2017.04.9.74.

RÉSOLUTION

ATTENDU que l'inspecteur municipal sera absent pour des raisons de santé;

ATTENDU que la municipalité doit prévoir un remplaçant pour la durée de sa convalescence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dale Martin
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil accepte l'entente proposé par Écol'Eau pour la durée de la convalescence de l'inspecteur municipal.

10. Achat d'asphalte froide

2017.04.10.75.

RÉSOLUTION

Il est proposé par Mme Francine Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil autorise l'achat d'asphalte froide pour un montant de 560 \$ plus taxes.

11. Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent pour 2017-2018 (URLS) : demande d'adhésion

2017.04.11.76.

RÉSOLUTION

ATTENDU que l'adhésion à l'URLS est susceptible de permettre au comité de loisirs et à ses bénévoles et employés de bénéficier de formation et d'informations pertinentes;

ATTENDU que l'URLS est actuellement en période de renouvellement :

Il est proposé Mme Charlyne Cayer
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Saint-André devienne membre de l'URLS pour l'année 2017 au coût de 100 \$.

12. Adhésion au Chemin St-Rémi

2017.04.12.77.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le Chemin St-Rémi est un chemin de randonnée pédestre de 820 km, entre St-Adrien de Ham et Ste-Florence (Matapédia);

ATTENDU que le segment de l'Est se situant entre St-Antonin et Ste-Florence est très peu fréquenté;

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

ATTENDU que les responsables souhaitent dérouter les participants à partie de St-Germain pour les faire sortir à St-André et terminer par de l'Ancien-quai;

ATTENDU que la signalisation du parcours et l'insertion de Saint-André dans le nouveau guide représente des coûts et qu'il y a lieu d'y contribuer;

ATTENDU les retombées en visibilité pour la municipalité de Saint-André;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dale Martin
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal indique son intérêt à ce que le Chemin St-Rémi se termine à Saint-André et autorise le paiement du droit d'entrée de 1000 \$, lequel montant servira notamment à défrayer la signalisation pour indiquer aux marcheurs où passe le sentier.

2017.04.13.78. **13. Appui municipal au programme Accès-Loisirs Kamouraska**
RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT que des citoyens de notre communauté n'ont pas accès à une offre de loisirs sportifs et culturels en raison de leur situation de faibles revenus;

CONSIDÉRANT que l'accessibilité aux loisirs améliore les possibilités d'inclusion sociale et économique et contribue à réduire les écarts de bien-être et de santé liées à la pauvreté et l'exclusion sociale;

CONSIDÉRANT que plusieurs partenaires, dans le cadre de la démarche COSMOSS, souhaitent mettre en place un programme Accès-Loisirs Kamouraska qui est destiné aux personnes de tous âges vivant en situation de faibles revenus;

CONSIDÉRANT que plusieurs associations sportives et culturelles ont déjà manifesté leur désir de collaboration au programme;

CONSIDÉRANT que notre municipale souhaite rendre accessible les loisirs aux citoyens qui la composent;

CONSIDÉRANT que le maire de la municipalité a reçu une présentation du programme au conseil des maires de la MRC le 8 février 2017;

CONSIDÉRANT que la MRC de Kamouraska souhaite voir les municipalités s'engager en ce sens;

Il est proposé Mme Charlyne Cayer
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal engage la participation de la municipalité dans la diffusion et la promotion du programme Accès-Loisirs Kamouraska et d'y verser une contribution annuelle de 25 \$.

2017.04.14.79. **14. Formation pour la directrice générale : Directeurs locaux et de MRC : rôles et collaborations**

RÉSOLUTION

ATTENDU que cette formation fera un survol de différentes compétences municipales, de voir quelles sont les responsabilités légales de chaque palier, de regarder des exemples de MRC qui ont

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

su concilier les besoins des municipalité membres pour répondre à leurs besoins, des fois de façon originale et innovatrice.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Bossé
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise la directrice générale a assister a cette formation et de payer les frais d'inscription de 304 \$ plus les taxes et les frais de déplacements.

15. Amendement au code municipal du Québec et tout autre Loi municipale afin de permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique – demande adressée au gouvernement du Québec

2017.04.15.80.

RÉSOLUTION

ATTENDU QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

ATTENDU QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

- Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;
- Dans la Loi sur la sécurité civile (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;
- Dans la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

ATTENDU QU'IL serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

ATTENDU QUE la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles, des membres en cas de maladies ou autres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Charlyne Cayer
Et résolu à l'unanimité des conseillers

De demander au Gouvernement du Québec d'amender le Code municipal du

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

Québec et toute autre loi pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.

De transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

16. Caisse populaire Desjardins : entente pour l'installation d'une passerelle pour l'accès au fleuve

2017.04.16.81.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le coeur du village ne dispose qu'un accès privé via la Vieille école pour atteindre le sentier de l'aboiteau ;

ATTENDU que l'installation d'un sentier et passerelle sur la propriété de la Caisse populaire du Centre de Kamouraska faciliterait l'accès au fleuve;

ATTENDU les discussions exploratoires tenues avec les représentants de la Caisse populaire du Centre de Kamouraska;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Bossé
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil autorise la municipalité à négocier l'installation d'une passerelle sur le lot 4 789 292 cadastre du Québec à l'endroit jugé opportun.

17. Lutte contre les insectes piqueurs: Écoulement de l'eau du canal intérieur de l'aboiteaux

2017.04.17.82.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le Comité citoyen sur le contrôle des moustiques (CCCM) travaille sur divers moyens de réduire les zones de reproduction des moustiques et que le canal intérieur de l'aboiteau est une zone importante de reproduction;

ATTENDU que le canal intérieur est sous juridiction de la MRC quant à son entretien;

ATTENDU que la diminution des zones d'eau stagnantes et accumulation d'eau sont susceptibles de réduire les zones de reproduction des moustiques et font partie du plan d'action du CCCM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal demande au Service de gestion intégré de l'eau de la MRC ses conseils quant aux moyens à utiliser pour réduire les zones d'eau stagnantes et faciliter l'écoulement normal de l'eau. Il est bien entendu que la municipalité ne demande pas le creusage du canal intérieur.

18. Lutte contre les insectes piqueurs: embauche de deux personnes

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

2017.04.18.83.

RÉSOLUTION

Attendu que le Comité citoyen sur le contrôle des moustiques souhaite mettre en place un programme de lutte intégrée aux insectes piqueurs;

Attendu qu'un des axes du programme de lutte intégrée consiste à procéder à un inventaire des nids de ponte dans le périmètre inclus entre le 77 route 132 Est et le 265 route 132 Ouest, le canal intérieur de l'aboiteau et la partie sud du village y incluant le parc de la Madone;

Attendu qu'il est nécessaire de rencontrer les propriétaires pour les informer des actions à poser pour éliminer les nids de ponte chez eux et dans les parcs municipaux;

Attendu qu'il est nécessaire de procéder à quelques tests de nuisance dans des lieux définis;

Attendu qu'OBAKIR sera responsable de la formation des vulgarisateurs (2016.12.23.253);

Attendu qu'OBAKIR fournira un (une) stagiaire pour la période du 23 au 26 mai 2017 à cette fin;

Il est proposé M. Frédéric Cyr
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal procède à l'embauche de deux étudiants ou étudiantes aux conditions suivantes:

- Période du premier emploi: du 23 mai au 15 juillet 2017;
- Période du second emploi: du 29 mai au 15 juillet 2017;
- Horaire flexible de 40 heures par semaine entre 9h et 21h;
- Rémunération de 15\$ l'heure;
- Formation offerte par Obakir.

Le conseil municipal affecte un montant de 9000 \$ du surplus libre pour payer ces dépenses.

19. Lutte contre les insectes piqueurs: Achat de nichoirs pour installer dans les parcs

2017.04.19.84.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité souhaite contribuer au programme de lutte intégrée contre les insectes piqueurs par l'installation de nichoirs dans les parcs de la Madone et de l'Ancien-quai et du Centre des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil autorise l'achat de nichoirs pour un prix maximum de 200 \$ auprès de Tenon et mortaise;

20. Achat du livre : Le Kamouraska de Nicolas Gagnon

2017.04.20.85.

RÉSOLUTION

ATTENDU que M. Nicolas Gagnon a produit un livre photo sur le Kamouraska aux Éditions GID;

ATTENDU que les municipalités peuvent les rendre disponible pour la population

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

au prix de 40 \$;

ATTENDU que la municipalité a déjà reçu dix livres gracieusement remis par la
MRC de Kamouraska;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise l'achat au coût de 1320 \$ de 33 livres (3
caisses) aux fins de revente à 40 \$ l'unité aux citoyens de
Saint-André.

Le conseil remettra 2 volumes à la bibliothèque de Saint-André.

**21. Postes Canada : moratoire sur la fermeture des bureaux et
l'installation de boîtes postales communautaires**

2017.04.21.86.

RÉSOLUTION

ATTENDU que l'examen de Postes Canada par le Comité permanent des opérations
gouvernementales et des prévisions budgétaires (OGGO) est
maintenant terminé et a fait connaître ses 45 recommandations
au gouvernement du Canada;

ATTENDU que la municipalité de Saint-André tient à exprimer ses attentes
concernant l'avenir de Postes Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal demande à l'honorable Judy Foote, ministre des
Services publics et de l'Approvisionnement, responsable de
la Société canadienne des postes, de :

- Maintenir le moratoire sur la conversion aux boîtes postales
communautaires et rétablir la livraison à domicile pour l'ensemble des
ménages qui l'ont perdue;
- Maintenir le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, et regarder
comment élargir les heures d'ouverture de ceux-ci;
- Évaluer comment Postes Canada pourrait offrir plus de services en
utilisant son réseau de points de vente au détail;
- Examiner comment s'y prendre pour faire des bureaux de poste des
carrefours communautaires;
- Examiner la possibilité d'utiliser Postes Canada pour offrir dans les
régions rurales des services internet à large bande et de meilleurs services
de téléphonie cellulaire;
- Que Postes Canada élabore un processus de collaboration défini et
rigoureux avec les municipalités.

**22. Don à la Société canadienne du cancer pour le défi Relais
pour la vie**

2017.04.22.87.

RESOLUTION

ATTENDU qu'une équipe représentera Saint-André au défi *Relais pour la vie*
organisé par la Société canadienne du cancer pendant la nuit des 3 au 4 juin 2017
à La Pocatière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Bossé
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

Que le conseil municipal octroie un don de 100 \$ à la Société canadienne du cancer pour soutenir l'équipe de Saint-André.

23. Demande d'aide financière pour la fête des bénévoles

2017.04.23.88.

RÉSOLUTION

Attendu que la semaine de l'action bénévole 2017 se tiendra à compter du 23 avril 2017 sous le thème « Bénévoles : créateurs de richesses »;

Attendu que la municipalité souhaite appuyer financièrement la tenue d'une activité soulignant l'engagement des bénévoles dans son milieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil autorise la tenue de l'activité et une aide financière n'excédant pas 600 \$ pour l'organisation.

24. Factures à payer

2017.04.24.89.

RÉSOLUTION

Il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité des conseiller

Que le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

• Soc. COOP St-Alexandre	clé	5.12 \$
• Multi-Technique	réparer mot passe	6.90 \$
• Entrep. Camille Ouellet	indicateur de débit	442.65 \$
• Labo. BSL	test d'eau	178.01 \$
• Labo. BSL	t est eaux usées	256.71 \$
• Énergie et Ressources naturelles	copie de contrats	4.00 \$
• Régis Potvin, ingénieur	risberme, clapet	827.40 \$
• MACPEK	lumière pour camion incendie	551.88 \$
• Équipement V. Ouellet	débroussailleuse	703.60 \$
• Commission des Transports	registre véhicule lourd	69.00 \$

25. Questions diverses

✓ Le maire donne l'information de la dernière rencontre des maires à la MRC.

➤ **Prix du Lieutenant-gouverneur**

2017.04.25.90.

RÉSOLUTION

Il est proposé par M. Frédéric Cyr
Et résolu à l'unanimité des conseiller

Que le conseil municipal autorise le paiement des factures de représentations de Mme Suzanne Bossé, représentante du conseil lors de la soirée du Prix Lieutenant-gouverneur qui se tiendra le 7 mai 2017, ainsi que les frais de déplacements et les repas de 3 convives.

26. Correspondance

➤ **Maison Martin Matte à Trois-Pistoles**

2017.04.26.91.

RÉSOLUTION

Il est proposé par M. Dale Martin
Et résolu à l'unanimité des conseiller

Que le conseil municipal autorise un montant de 100 \$ pour aider la région à atteindre l'objectif de la collecte de fonds.

27. Période de questions

Aucune question n'est posée.

- ÉTAT DES DÉPENSES ET DES REVENUS

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la secrétaire-trésorière remet au Conseil un état des revenus et des dépenses ainsi que deux états comparatifs de l'exercice financier.

28. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Dale Martin que la séance soit levée.

Maire

Secrétaire

Note :

« Je, Gervais Darisse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire